

Sicherheitshinweise für **Gasschläuche bei Schweiss- und Schneidbrenneranlagen**

Bitte beachten Sie, dass die SUVA- sowie EKAS-Richtlinien folgendes vorschreiben:

1. Instandhaltung

Der Betreiber einer Anlage ist dafür verantwortlich, dass diese entsprechend ihrer Beanspruchung periodisch instand gehalten wird. Die Instandhaltung ist durch fachkundiges Personal nach den Angaben des Herstellers durchzuführen. Die Wirksamkeit der Schutzeinrichtungen ist periodisch zu überprüfen.

2. Anforderungen an Gasschläuche nach Norm ISO 3821 (vormals EN 559)

Schläuche für Schweiss- und Schneidbrenner müssen einem minimalen, den Normen entsprechenden Berstdruck standhalten. Neben dieser allgemeinen Druckfestigkeit wird auch chemische Beständigkeit verlangt, z.B. Lösemittelbeständigkeit.

Die farbliche Kennzeichnung der Schläuche schafft Klarheit:

Rot	für Brenngase (z.B. Acetylen), ausgenommen Flüssiggas
Orange	für Flüssiggas (z.B. Propan)
Blau	für Sauerstoff
Schwarz	für alle übrigen nichtbrennbaren Gase (z.B. Druckluft, Stickstoff, CO ₂ , Argon)

3. Befestigung der Gasschläuche

Es ist besonders wichtig, Gasschläuche durch Briden oder Presshülsen ausreichend gegen Abgleiten von den Schlauchtüllen zu sichern. Zu leicht kann es sonst – etwa bei Druckstößen – zu einem Abrutschen des Schlauchs von der Tülle kommen. Das ausströmende Gas kann sich leicht entzünden. Drähte sind zum Befestigen von Schläuchen unzulässig.

4. Ablaufdatum

Es muss entweder das Ablaufdatum oder das Herstellungsdatum auf den Schläuchen aufgedruckt sein. Ist das Herstellungsdatum aufgedruckt, muss die voraussichtliche Gebrauchsduer aus der Gebrauchsanleitung ersichtlich sein. Ohne nähere Angaben des Herstellers können 5 Jahre angenommen werden.

Consignes de sécurité

pour

les tuyaux de gaz sur des installations de soudure et de découpe au chalumeau

Veuillez svp prendre note des lignes directrices prescrites par la SUVA et la CFST:

1. Entretien

L'exploitant est responsable de l'entretien périodique de l'installation conformément à sa destination. L'entretien doit être effectué par des spécialistes conformément aux recommandations du fabricant. Il faut contrôler périodiquement l'efficacité des dispositifs de sécurité

2. Exigences applicables aux tuyaux souples selon la norme ISO 3821 (auparavant EN 559)

Les tuyaux souples pour chalumeaux de soudure et de coupe doivent résister aux pressions d'éclatement spécifiées dans la norme. A cette résistance à la pression s'ajoute une résistance chimique: les tuyaux doivent par ex. être résistants aux solvants.

Pour plus de clarté, les types de tuyaux sont caractérisés par des couleurs différentes:

Rouge	pour gaz combustibles (p. ex. l'acétylène), excepté le gaz liquéfié
Orange	pour gaz liquéfiés (p. ex. le propane)
Bleu	pour oxygène
Noir	pour tous les autres gaz ininflammables (p. ex. l'air comprimé, l'azote, le CO2)

3. Fixation des tuyaux souples

Il faut veiller en particulier à fixer correctement les tuyaux souples aux embouts de raccordement au moyen de brides (colliers vissés ou bagues serties) pour éviter qu'ils ne glissent. Un tuyau mal fixé pourrait effectivement se dégager facilement de l'embout par ex. en cas de coup de bâlier. Le gaz ainsi libéré pourrait alors aisément s'enflammer. Il convient de noter que l'utilisation du fil de fer pour fixer les tuyaux n'est en aucun cas admissible.

4. Date d'expiration

La date de péremption ou la date de fabrication doit être imprimée sur les tuyaux. Si la date de fabrication est imprimée, la durée d'utilisation prévue doit être clairement indiquée dans le mode d'emploi des instructions d'utilisation. Sans autre information de la part du fabricant, on peut supposer qu'il s'agit de 5 ans.